

ÉTIQUETTE
D'IDENTIFICATION

À compléter par le candidat

rabattre le cache qu'en présence d'un membre de la commission de surveillance

Concours externe - interne - professionnel - ou examen professionnel ⁽¹⁾

Rayer les mentions inutiles

Pour l'emploi de : Emploi d'agents administratifs
Catégorie C

Épreuve n° : 2

Matériau : Cas pratique à partir d'un dossier.

Date : 03/10/2017

Nombre d'intercalaires supplémentaires : 1

À L'ATTENTION DU CANDIDAT

En dehors de la zone d'identification rabattable, les copies doivent être
totalement anonymes et ne comporter aucun élément d'identification tel
que nom, prénom, signature, paraphe, localisation, initiale, numéro, ou toute
autre indication même fictive étrangère au traitement du sujet.

Il est demandé aux candidats d'écrire et de souligner si nécessaire au
stylo bille, plume ou feutre, de couleur noire ou bleue uniquement.
Toute autre couleur pourrait être considérée comme un signe distinctif par le
jury, auquel cas la note de zéro serait attribuée. De même, l'utilisation
d'un crayon surligneur est interdite.

Les étiquettes d'identification codes à barres, destinées à permettre à
l'administration d'identifier votre copie, ne doivent être détachées et collées
dans les deux cadres prévus à cet effet qu'en présence d'un membre de la
commission de surveillance.

NOTE / 20

16,00

1. La différence entre un salarié et un auto-entrepreneur se trouve à plusieurs niveaux:

- Un salarié est lié par un contrat de travail à son employeur lui permettant d'avoir une rémunération fixée tandis que l'auto-entrepreneur est maître de son entreprise, donc a une incertitude sur ses revenus.

- Un contrat salarial permet de bénéficier d'une protection sociale alors que l'auto-entrepreneur n'en bénéficie pas.

- Un auto-entrepreneur aura également plus de difficulté à obtenir, un prêt bancaire ou une location de logement alors que le salarié dispose d'une certaine fiabilité / stabilité.

D'autres différences se font ressentir notamment au niveau des frais et taxes que l'auto-entrepreneur doit s'acquitter.

(2. Un auto-entrepreneur "économiquard actif")

2. Lorsqu'ils n'optent pas pour le prélèvement forfaitaire libératoire, le régime fiscal appliqué aux auto-entrepreneurs est le régime micro-fiscal. Dans ce cas, ils doivent, sous leur déclaration annuelle, déclarer leur chiffre d'affaires diminué d'un abattement dépendant de leur activité. Cet abattement est ajouté à ses autres revenus dont la somme sera soumise à un barème progressif selon leur montant.

Pour bénéficier du prélèvement forfaitaire libératoire, il faut s'inscrire en auto-entrepreneur et cocher la mention sur sa déclaration "Option pour le versement forfaitaire de l'impôt sur le revenu calculé sur le CA et les recettes".

il faut également que les revenus de N-2 ne dépassent pas un plafond calculé en fonction du quotient familial (26 791 pour une personne seule en 2017).

3. Un auto-entrepreneur "économiquement actif" est un auto-entrepreneur générant un CA positif. Les secteurs économiquement actifs pour le AE sont :

- les activités financières et d'assurances
- les activités immobilières
- le commerce de gros.

Le critère de radiation est la déclaration d'un CA nul pendant 24 mois ou 8 trimestres consécutifs.

4. Les activités les plus lucratives sont :

- immobilières
- activités juridiques
- BTP "travaux de finition" et "autres"
- commerce de gros.
- et le commerce de détail alimentaires hors métier de bouche.

A l'inverse, les moins lucratives sont :

- secteur des arts, spectacles et activités récréatives
- coiffure et soin des caps
- santé
- activités sportives.

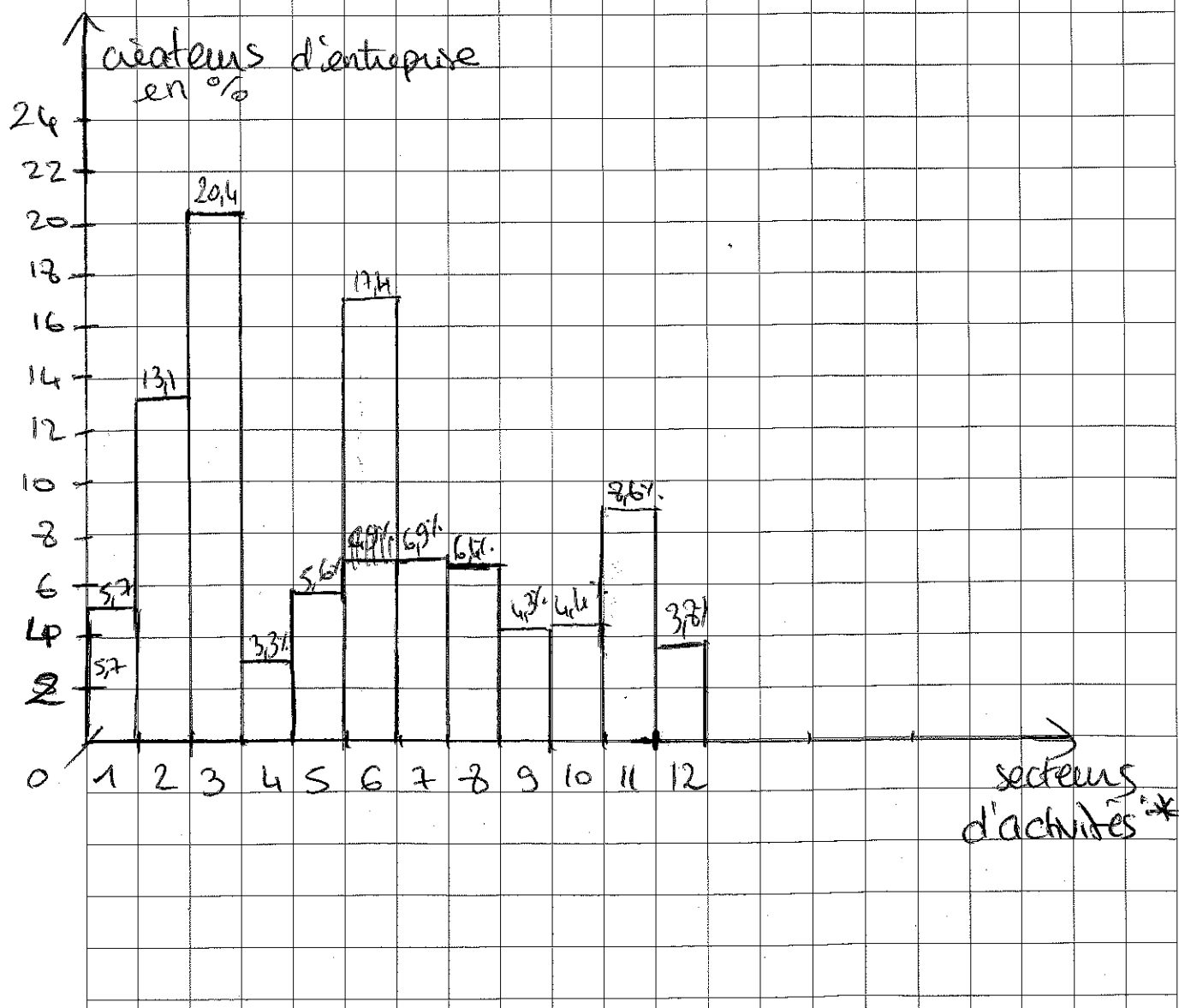
Malheureusement, les auto-entrepreneurs sont plus présents dans les secteurs moins lucratifs.

II 1. 1^{er} avril au 31 décembre = reste 274 j. ans.
(30,42 x 9 mois)

$$(274 \times 82\,200) / 365 = 61\,706 \text{ €}$$

61 706 € est le plafond que peut réaliser cette personne. Donc oui, elle peut s'inscrire en A.E. pour et réaliser son CA de 58 000 €.

2.



1. Industrie
2. Construction
3. Commerce
4. Hébergement et restauration
5. Information et communication
6. Activités spécialisées, scientifiques et techniques
7. Activités de service administratifs et de soutien.
8. Enseignement
9. Santé humaine et action sociale
10. Arts, spectacles et activités récréatives
11. Autres activités de services aux ménages
12. Transport, et entreposage, activités financières et d'assurance, activités immobilières.

3. 1. Dans le secteur de l'enseignement, il y a eu 18 144 entreprises créées au 1^{er} semestre 2014

$$0,064 \times 283\,500 = 18\,144$$

2. La part est moins importante en 2010 mais tout dépend du nombre d'immatriculations en 2010.

3. Le secteur "industrie" a connu une augmentation de + 29,6% entre 2010 et 2014.

4. Le secteur "autres activités de services aux ménages" a connu une diminution de -33,8% entre 2010 et 2014.

III REDACTION.

Le régime de l'auto-entrepreneuriat offre un nouveau rebondissement dans la création d'entreprise.

Ce régime présente des avantages mais aussi des inconvénients.

Nous allons également voir dans quelles mesures, il peut apporter une réponse aux problématiques actuelles de lutte contre le chômage.

I Régime Auto-entrepreneuriat : Avantages et inconvénients.

a) Avantages.

Tout d'abord l'auto-entrepreneur est maître de son entreprise, il dispose donc d'une liberté et d'une flexibilité dans la gestion de son temps de travail. Il concilie son projet.

Il peut également utiliser ce régime pour se sortir du chômage ou bien avoir une activité complémentaires.

Il peut également continuer à percevoir ses aides (allocations chômage par exemple) sous certaines conditions.

Il dispose également d'aides à la création d'entreprise comme l'ACCRE.

Il devient également un acteur de l'économie française.

mais ce statut bénéficie également d'inconvénients

b) Inconvénients

L'A.E. est maître de son entreprise mais ses revenus ne sont pas garantis, il ne dispose pas (d'activité) de protection sociales et rencontre de difficultés lors de la recherche d'un logement ou de l'obtention d'un prêt bancaire.

Il ne cotise pas sa retraite qu'à partir d'un certain CA déclaré.

Il doit également verser un certain CA avant de se dégager une rémunération.

Pour les artisans, n'ayant pas un niveau Bac + 2, ils doivent payer un stage préalable à l'installation pour pouvoir exercer.

L'A.E. doit être également plus rigoureux dans la gestion administrative de son entreprise sous peine de pénalités.

Il a compris que sa responsabilité personnelle est engagée.

En quoi ce régime est une solution contre le chômage ?

X Auto-entrepreneuriat: Une réponse contre le chômage ?

C'est une réponse à lutte contre le chômage notamment pour les jeunes diplômés qui se créent leur expérience; pour les licenciés et les seniors afin de repartir du bon pied.

La facilité de création de ce régime
offre à tous la possibilité de sortir
du chômage grâce aux différentes
aides mises en place.

« Les créateurs peuvent s'ils le souhaitent
faire appel à des conseillers d'entreprises
qui en contrepartie % va aider l'entreprise
à se développer, à la conseiller sous
son propre matricule. »

Mais attention au travail salarié caché.

En effet, les entreprises peuvent y avoir
recours pour s'éviter des frais de gestion
de personnel.

En conclusion, selon où l'on se place,
ce régime peut être une solution contre
le chômage.

En effet, tous les AE ne génère pas
un CA suffisant leur permettant de se
décharger un salaire.

Donc sur le "papier", oui c'est une
solution contre le chômage mais
économiquement parlant l'est-il vraiment?